



Votre équipe personnelle de conseillers

Team Jeanette Zumtaugwald

+41 58 340 19 82

kb2.bern@helsana.ch

Helsana

Charles Muster
Feldlerchenweg 15
3360 Herzogenbuchsee

12 janvier 2024

Aperçu des primes

Charles Muster, 22.12.1984, n° d'assuré(e) 100 452 956

Valable dès le	Type d'assurance	Montant
01.01.2024	Assurance de base	287.85
	Assurance complémentaire	52.85
	Total	340.70

à votre charge

Isabella Muster, 29.12.1983, n° d'assuré(e) 100 452 957

Valable dès le	Type d'assurance	Montant
01.01.2024	Assurance de base	292.75
	Assurance complémentaire	61.05
	Total	353.80

à votre charge

Melanie Muster, 29.07.2012, n° d'assuré(e) 100 452 958

Valable dès le	Type d'assurance	Montant
01.01.2024	Assurance de base	126.65
	Assurance complémentaire	42.40
	Total	169.05

à votre charge

Montant mensuel total en CHF

à votre charge

863.55

Rythme de paiement : mensuel

Helsana Versicherungen AG

Kundenservice, Postfach, 3048 Worblaufen, www.helsana.ch

Helsana Assurances SA peut fournir des prestations pour le compte d'Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA.



Votre équipe personnelle de conseillers

Team Jeanette Zumtaugwald

+41 58 340 19 82

kb2.bern@helsana.ch

Helsana

Charles Muster
Feldlerchenweg 15
3360 Herzogenbuchsee

12 janvier 2024

Police d'assurance de base

Motif d'établissement : Commande

Valable dès le	Région de prime
01.01.2024 Cette police remplace toutes les précédentes	BE 3

Charles Muster, 22.12.1984, n° d'assuré(e) 100 452 956

Assurance de base selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)		Montant
Helsana BeneFit PLUS télémédecine : Téléphone 0800 800 090	à votre charge	293.20
Assurance obligatoire des soins		
La télémédecine comme premier interlocuteur – atteignable 24/7 dans toute la Suisse		
- Le rabais du modèle alternatif d'assurance est déjà déduit de la prime		
- Sans accident (CHF 22.00 sont déjà déduits de la prime)		
- Avec franchise annuelle de CHF 2500.–, quote-part de 10%, à concurrence de 700.– par année civile		
Helsana Assurances SA Les Conditions d'assurance (CA) de ce produit sont déterminantes.		
Redistribution de la taxe environnementale (COV et CO2) à la population	en votre faveur	5.35
Montant total par mois en CHF	à votre charge	287.85

La contribution obligatoire de CHF 4.80 par année pour la promotion de la santé est déjà comprise dans votre prime.

Si vous avez droit à une réduction de primes, celle-ci n'est pas mentionnée sur la police d'assurance, mais est déduite directement de la facture de primes. Le règlement relatif aux réductions de primes varie d'un canton à l'autre. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur helsana.ch/reduction-de-primes

Vous pouvez télécharger les conditions d'assurance pour votre produit sur www.helsana.ch/fr/conditions-assurance ou les commander par téléphone au 058 340 19 82.

Vous trouverez des informations détaillées sur la redistribution des taxes environnementales sur helsana.ch/taxe-environnementale

Helsana Versicherungen AG

Kundenservice, Postfach, 3048 Worblaufen, www.helsana.ch

Helsana Assurances SA peut fournir des prestations pour le compte d'Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA.



Votre équipe personnelle de conseillers

Team Jeanette Zumtaugwald

+41 58 340 19 82

kb2.bern@helsana.ch

Helsana

Charles Muster
Feldlerchenweg 15
3360 Herzogenbuchsee

12 janvier 2024

Police d'assurance complémentaire

Motif d'établissement : Commande

Valable dès le

01.01.2024 Cette police remplace toutes les précédentes

Charles Muster, 22.12.1984, n° d'assuré(e) 100 452 956

Assurances complémentaires selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA)	Montant
COMPLETEA Assurance complémentaire des soins pour prestations complètes à votre charge Prestations complémentaires pour les aides visuelles, les médicaments, la protection à l'étranger, les frais de transport, la médecine alternative, la prévention et la promotion de la santé - Avec accident (CHF 4.80 sont déjà inclus dans la prime) Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Protection Juridique SA Les Conditions d'assurance (CGA 2022 / CSA 2021 / CPA 12) de ce produit sont déterminantes.	48.00
Rabais de famille : 10% en votre faveur	4.80
Total à votre charge	43.20

Les primes sont échelonnées en fonction de l'âge. La dernière adaptation liée à l'âge intervient à partir de 71 ans.

HOSPITAL ECO Assurance complémentaire d'hospitalisation à votre charge Division commune, dans toute la Suisse Assurance complémentaire d'hospitalisation avec libre choix de l'hôpital - Avec accident (CHF 0.25 sont déjà inclus dans la prime) Helsana Assurances complémentaires SA Les Conditions d'assurance (CGA 2022 / CSA 2016 / CPA 12) de ce produit sont déterminantes.	2.55
Rabais de famille : 10% en votre faveur	0.25
Total à votre charge	2.30

Les primes sont échelonnées en fonction de l'âge. La dernière adaptation liée à l'âge intervient à partir de 71 ans.

Abréviations

CGA Conditions générales d'assurance

CSA Conditions supplémentaires d'assurance

LAA Loi fédérale sur l'assurance-accidents

Helsana Versicherungen AG

Kundenservice, Postfach, 3048 Worblaufen, www.helsana.ch

Helsana Assurances SA peut fournir des prestations pour le compte d'Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA.

12 janvier 2024

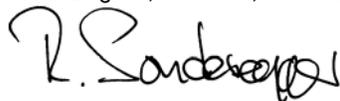
Charles Muster, 22.12.1984, n° d'assuré(e) 100 452 956

Assurances complémentaires selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA)		Montant
Helsana Advocare PLUS Assurance de protection juridique	à votre charge	9.80
Protection juridique en droit privé et de la circulation, en Europe et dans le monde entier		
Helsana Protection Juridique SA Les Conditions d'assurance (CGA 2024 / CPA 18) de ce produit sont déterminantes.		
Rabais de partenaire : 25%	en votre faveur	2.45
Total	à votre charge	7.35
Les primes sont échelonnées en fonction de l'âge. La dernière adaptation liée à l'âge intervient à partir de 26 ans.		
Montant total par mois en CHF	à votre charge	52.85

Votre rabais total LCA s'élève à **CHF 7.50**.

Vous pouvez télécharger les conditions d'assurance pour votre produit sur www.helsana.ch/fr/conditions-assurance ou les commander par téléphone au 058 340 19 82.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Roman Sonderegger
CEO



Sandro Mannino
Responsable Clients et Marché

Abréviations

CGA Conditions générales d'assurance

CSA Conditions supplémentaires d'assurance

LAA Loi fédérale sur l'assurance-accidents

Helsana Versicherungen AG

Kundenservice, Postfach, 3048 Worblaufen, www.helsana.ch

Helsana Assurances SA peut fournir des prestations pour le compte d'Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA.